

**Question :**

Vous réservez illégalement l'intégralité de ce marché aux géomètres experts page 7 du règlement de consultation, alors qu'aucune des prestations ne relèvent du monopole de la loi de 1946.

**Réponse :**

La qualification de Géomètre expert DPLG demandée au stade de la candidature a été supprimée.

Le Règlement de la Consultation a été mis à jour.